

AVIS D'ATTRIBUTION

Publicité effectuée en vertu des articles R 142-4 et R 143-11 du Code rural et de la pêche maritime, relatif à la publicité des décisions d'attribution

EXEMPLAIRE A AFFICHER DES RECEPTION

<p>Date d'envoi par la Safer</p> <p>02/07/2024</p> <p>Date du jour d'affichage en mairie</p> <p>05 juillet 2024</p>	<p>Signature et cachet de la mairie</p> <p>valant attestation d'affichage pendant une durée de 15 jours</p>
--	--

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes porte à la connaissance du public qu'elle a décidé de l'attribution suivante, par rétrocession, échange ou substitution :

Dossier d'attribution n° RS 38 24 0061 01 (AS 38 24 0108 01)

Qualité de l'attributaire : SCI MAVADE, représentée par M. et Mme DELEULE

Motif de l'attribution : Agriculture - Bailleur – Réinstallation. Attribution, dans le cadre des articles L 141-1 et L 111-2 du CRPM, en vue de la protection durable des espaces agricoles et du développement de l'agriculture, d'un logement et d'une surface de 84 a 42 ca, au profit d'une SCI familiale, SCI MAVADE. Cette dernière se comportera en bailleur au profit de la société d'exploitation gérée par Mme Manon DELEULE, titulaire de la capacité professionnelle. Mme DELEULE établira son siège d'exploitation sur le site et développera les activités de pension et élevage déjà présentes. Cette attribution permettra de maintenir le caractère agricole professionnel de l'ensemble du bien et les emplois.

Conditions financières : 532 190,00 euros

Parcelles concernées :

Commune de CROLLES (38)

'147 Chemin des Cailles' : ZD-330 - '33 chemin du ruisseau de montfort' : ZD-326 - 'LES CAILLES' : ZD-328

Superficie totale : 84 a 42 ca